



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 janvier 2004  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

Point 138 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

## Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	3
II. Exécution du mandat . . . . .	3–6	3
III. Exécution du budget . . . . .		13
A. Ressources financières . . . . .		13
B. Autres recettes et ajustements . . . . .		14
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .		14
D. Contributions non budgétisées . . . . .		15
IV. Analyse des écarts . . . . .	7–23	15
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .	24	19



## Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante politique, composante humanitaire, composante Droits de l'homme et protection de l'enfance, composante Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, composante militaire, composante Police civile et composante Appui).

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	189 163,3	156 973,6	32 189,7	17,0
Personnel civil	97 948,7	93 521,5	4 427,2	4,5
Dépenses opérationnelles	294 821,5	229 456,9	65 364,6	22,2
<b>Montant brut</b>	<b>581 933,5</b>	<b>479 952,0</b>	<b>101 981,5</b>	<b>17,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 644,2	10 037,6	(393,4)	(4,1)
<b>Montant net</b>	<b>572 289,3</b>	<b>469 914,4</b>	<b>102 374,9</b>	<b>17,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 747,4	1 780,2	967,2	35,2
<b>Total</b>	<b>584 680,9</b>	<b>481 732,2</b>	<b>102 948,7</b>	<b>17,6</b>

### Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés <sup>b</sup>	Postes effectivement pourvus (moyenne)		Taux de vacance (pourcentage) <sup>c</sup>
Observateurs militaires <sup>a</sup>	760	691		9,1
Contingents <sup>a</sup>	7 940	3 959		50,1
Police civile	100	51		49,0
Personnel international	720	563		21,8
Personnel recruté dans le pays	763	650		14,8
Volontaires des Nations Unies	212	180		15,1

<sup>a</sup> L'effectif précédemment autorisé était de 810 observateurs militaires et de 4 727 membres de contingents (résolution 1376 (2001) du Conseil de sécurité en date du 9 novembre 2001).

<sup>b</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>c</sup> Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, présenté dans un rapport du Secrétaire général en date du 2 avril 2002 (A/56/897), s'élevait à un montant brut de 606 658 400 dollars (montant net : 593 799 300 dollars), dont 2 747 400 dollars de contributions volontaires en nature budgétisées. Il couvrait le déploiement de 810 observateurs militaires, 5 577 membres de contingents, 100 membres de la police civile, 720 fonctionnaires internationaux, 763 agents recrutés dans le pays et 212 Volontaires des Nations Unies. Dans sa résolution 1445 (2002) du 4 décembre 2002, le Conseil de sécurité a autorisé l'expansion de la MONUC, et décidé que son personnel militaire pourrait être porté jusqu'à 8 700 personnes, dont 760 observateurs militaires.

2. Sur la base de la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 74 de son rapport du 8 mai 2002 (A/56/887/Add.11), l'Assemblée générale a, dans sa résolution 56/252 C du 27 juin 2002, ouvert un crédit d'un montant brut de 581 933 464 dollars (montant net : 572 289 264 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

3. Le mandat de la MONUC a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000. Pour la période considérée, son mandat a été défini par le Conseil dans ses résolutions 1417 (2002) du 14 juin 2002 et 1445 (2002).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la région.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante politique, composante humanitaire, composante Droits de l'homme et protection de l'enfance, composante Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, composante militaire, composante Police civile et composante Appui), chacune reflétant plutôt qu'elle ne les détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.

6. Les tableaux marquent un progrès vers la budgétisation axée sur les résultats. Le budget de 2002/03 ne contenait pas de tableaux types décrivant les résultats attendus, qui auraient servi de référence pour évaluer l'exécution du mandat de la Mission et en rendre compte. Il a donc été décidé, à titre transitoire, de présenter les données sur l'exécution de ce mandat pendant l'exercice 2002/03 sous la forme de tableaux dans lesquels sont indiqués les indicateurs effectifs de succès et les produits effectivement exécutés pour lesquels l'information est disponible. Les réalisations escomptées sont celles qui doivent permettre à la Mission d'atteindre, au terme de son mandat, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité. Les indicateurs de succès donnent la mesure des progrès réalisés au cours de l'exercice. Les produits exécutés représentent les initiatives prises par la Mission au cours de l'exercice pour concrétiser les réalisations escomptées.

**Composante 1 : composante politique**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
<p>1.1 Progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit en République démocratique du Congo</p>	<p>1.1.1 La trêve de Gbadolite entre le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD-N) et le Rassemblement pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) a été négociée et a pris effet le 31 décembre 2002</p> <p>1.1.2 La circulation sur le Congo a repris normalement en juillet 2002 entre les zones contrôlées par le Gouvernement et celles contrôlées par le MLC, et un premier convoi est parti en février 2003 à destination des zones contrôlées par le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G)</p> <p>1.1.3 Une réunion des chefs d'état-major des parties belligérantes s'est tenue à Pretoria en mars 2003 dans le cadre des efforts de médiation de l'ONU et de l'Afrique du Sud</p> <p>1.1.4 Toutes les parties au dialogue intercongolais ont signé l'Acte final le 2 avril 2003</p> <p>1.1.5 La Commission de pacification de l'Ituri a été convoquée le 4 avril 2003 et l'Administration intérimaire de l'Ituri constituée le 14 avril 2003</p> <p>1.1.6 Une constitution de transition a été promulguée le 4 avril 2003</p> <p>1.1.7 Un président de transition est entré en fonctions le 7 avril 2003</p> <p>1.1.8 Sur la proposition du Représentant spécial du Secrétaire général, une réunion des Présidents de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda s'est tenue en Afrique du Sud, le 9 avril 2003</p> <p>1.1.9 Un comité international de soutien à la transition a été constitué le 10 avril 2003</p> <p>1.1.10 L'Acte d'engagement de Bujumbura a été négocié et signé le 19 juin 2003</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 97 réunions avec le Gouvernement et les principaux acteurs politiques et soutien direct au Dialogue intercongolais (30 semaines de travail)</li> </ul>	

- Établissement de cinq rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Fourniture de bons offices aux principaux acteurs politiques : présidence des réunions des parties congolaises relatives à l'adoption de mesures de sécurité, démarches auprès du gouvernement provisoire en vue du retour du chef du parti d'opposition Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et facilitation d'une réunion de la composante non armée de l'opposition politique en vue de la désignation de ses représentants au sein des institutions de transition
- 72 réunions avec les chefs des principaux groupes rebelles afin de les amener à cesser les hostilités et à donner suite aux dispositions de l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo
- Sécurité des partis politiques assurée grâce à la constitution et à la mise en place d'une force neutre
- Points de presse hebdomadaires à l'intention des journalistes nationaux et internationaux, avec transmission radiophonique en direct à l'intention de la population congolaise
- Production et diffusion d'émissions radiophoniques hebdomadaires en cinq langues, de bulletins d'information quotidiens, de deux émissions spéciales par jour et d'une émission hebdomadaire à partir de l'Assemblée nationale
- Facilitation des déplacements des représentants des partis politiques (plus de 300 personnes) sur tout le territoire de la RDC
- Réunions périodiques avec des dirigeants de la région à Kampala, Kigali, Bujumbura, Pretoria et Brazzaville
- Facilitation de trois réunions intercongolaises, à savoir la réunion de la Commission de pacification de l'Ituri à Bunia, la réunion entre le RCD-G, le Gouvernement et le RCD-K/ML à Bujumbura et la réunion entre le RCD-K/ML et RCD-N à Gbadolite

#### *Observations*

L'ingérence d'acteurs régionaux dans les affaires intérieures de la RDC et l'influence qu'ils continuent d'exercer sur les groupes armés ont entravé les progrès sur le plan politique. Les difficultés survenues entre les parties congolaises ont en outre retardé la conclusion du dialogue intercongolais et la mise en place des institutions de transition. Celles-ci demeurent fragiles et ont besoin d'un ferme soutien pour continuer à fonctionner

### **Composante 2 : composante humanitaire**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
2.1 Amélioration des conditions de vie en RDC moyennant une bonne coordination de l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays	<p>2.1.1 Toutes les personnes se trouvant dans les camps de déplacés, au quartier général de la MONUC à Bunia et à l'aéroport ont reçu tous les jours des secours humanitaires</p> <p>2.1.2 L'accès aux déplacés et autres personnes vulnérables ayant besoin de secours humanitaires, dont les femmes et les enfants, a été élargi</p>

	<p>2.1.3 L'aide humanitaire a été renforcée dans les zones en crise</p> <p>2.1.4 Il y a moins de déplacés et d'autres personnes vulnérables, en particulier dans l'est de la RDC (dans les Kivus et, surtout, dans l'Ituri)</p> <p>2.1.5 Les liens opérationnels entre les organisations humanitaires (organisations non gouvernementales, organisations internationales, etc.) et la MONUC ont été améliorés en vue d'un renforcement de l'aide humanitaire dans tout le pays</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et hébergement de 20 000 personnes dans les locaux de la MONUC pendant le conflit ethnique de Bunia (l'intendance ayant été assurée par les organisations humanitaires)</li> <li>• Distribution de 1 000 tonnes de fournitures humanitaires dans tout le pays</li> <li>• Aide à l'acheminement de 20 convois humanitaires</li> <li>• Production et diffusion de cinq émissions radiophoniques quotidiennes en français informant la population congolaise des activités des organisations humanitaires</li> <li>• Participation à 240 missions d'évaluation organisées conjointement avec des organismes des Nations Unies et des ONG, en particulier dans les zones de conflit et les zones difficilement accessibles</li> <li>• Interventions systématiques auprès des belligérants pour obtenir que les travailleurs humanitaires puissent se déplacer sans danger dans tout le pays, en particulier dans l'est</li> <li>• 816 réunions avec les organisations humanitaires, les gouvernements donateurs, la presse et les autorités locales, destinées à faire le point des difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire et des besoins humanitaires, y compris de la protection du personnel des organismes de secours et des civils</li> </ul>	
<p><i>Observations</i></p> <p>L'acheminement de l'aide humanitaire a été gravement entravé par le fait que la plupart des régions du pays étaient difficiles d'accès, bien que la MONUC et d'autres entités aient aidé à rendre certaines zones plus accessibles. Les combats et l'insécurité ont aussi posé des problèmes, de même que le nombre insuffisant d'agents humanitaires, qu'ils appartiennent à des ONG ou à des organismes des Nations Unies</p>	

### Composante 3 : Droits de l'homme et protection de l'enfance

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
3.1 Plus grand respect des droits de l'homme dans le pays	<p>3.1.1 Reconnaissance par le Gouvernement des problèmes relatifs aux droits de l'homme</p> <p>3.1.2 Reconnaissance par le Gouvernement de la</p>

	<p>3.1.2 Reconnaissance par le Gouvernement de la nécessité de protéger l'enfance</p> <p>3.1.3 Abolition de la Cour d'ordre militaire et création d'un nouveau système de justice militaire</p> <p>3.1.4 Adoption d'une loi d'amnistie générale et libération de plus de 400 détenus, dont des opposants politiques et des journalistes de l'opposition</p> <p>3.1.5 La Constitution de transition interdit le recrutement et l'envoi au combat des personnes de moins de 18 ans; une loi relative à la protection de l'enfance et un nouveau Code du travail interdisant le travail des mineurs de moins de 16 ans ont été promulgués</p> <p>3.1.6 Amnistie spéciale pour les enfants soldats et autres mineurs</p> <p>3.1.7 Libération d'un certain nombre d'enfants soldats</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux points de presse relatifs aux rapports établis par la section chargée des enquêtes spéciales sur Mambasa et Drodro (le rapport sur Drodro ayant été présenté au Conseil de sécurité par le Haut Commissaire aux droits de l'homme)</li> <li>• Production et diffusion, en cinq langues, de 50 émissions radiophoniques hebdomadaires à vocation éducative traitant des problèmes relatifs aux droits de l'homme</li> <li>• 10 enquêtes spéciales sur des violations des droits de l'homme</li> <li>• 522 visites dans des prisons et centres de détention</li> <li>• Deux examens médico-légaux de charniers, avec l'aide technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</li> <li>• Interventions orales et écrites auprès des autorités pour qu'elles abolissent la Cour d'ordre militaire et réforment le système de justice militaire</li> <li>• Organisation, à l'intention des ONG et des autorités politiques et administratives locales, de 147 stages de formation relatifs à la prévention du recrutement d'enfants soldats</li> <li>• 19 missions d'évaluation des mesures de protection de l'enfance, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</li> <li>• Distribution de 10 700 affiches, tracts et documents concernant les droits de l'enfant et la prévention du recrutement d'enfants soldats</li> <li>• 550 interventions auprès du Gouvernement et des parties belligérantes au sujet des problèmes relatifs aux droits de l'homme et de l'enfant</li> <li>• Aide à l'organisation du premier atelier national sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats</li> </ul>	

- Aide à l'élaboration d'un cadre national d'action en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats

*Observations*

Les problèmes sont demeurés considérables : d'une part, des structures nationales de protection des droits de l'homme ont été mises en place et sont pleinement opérationnelles mais de l'autre continue de régner l'impunité dans le pays. De plus, le nombre toujours élevé d'enfants soldats sur les lignes de front, conjugué à la précarité des conditions de sécurité dans certaines zones, rend difficile la réinsertion des intéressés et fait que d'autres enfants risquent fort d'être recrutés

**Composante 4 : Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR)**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
4.1 Progrès dans le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion volontaires des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo	4.1.1 Participation volontaire de 2 500 ex-combattants au programme de DDRRR
<i>Produits effectivement exécutés</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un centre d'accueil, d'un centre d'accueil spécial et de deux centres de transit</li> <li>• 50 missions destinées à établir et maintenir le contact avec les groupes armés qui ne sont pas parties à l'accord de cessez-le-feu avec la MONUC et à convaincre ces groupes de participer volontairement au programme de DDRRR</li> <li>• 20 réunions de coordination avec de hauts responsables politiques burundais et rwandais</li> <li>• Production et diffusion de 60 émissions radiophoniques en cinq langues, s'adressant essentiellement aux groupes armés rwandais, ougandais et burundais présents en République démocratique du Congo</li> <li>• Production et distribution de 100 000 brochures et tracts</li> <li>• 40 visites dans les camps de démobilisation situés au Rwanda</li> <li>• Délivrance de 957 certificats de démobilisation</li> </ul>	
<i>Observations</i>	
<p>Les progrès attendus ont été entravés par des combats incessants dans l'est de la RDC, qui ont désorganisé et ralenti les activités, par l'absence d'une réelle coopération du RDC-G et par le fait que les chefs les plus intransigeants des combattants rwandais continuent à douter de la MONUC et du Gouvernement rwandais et à nourrir beaucoup de soupçons à leur égard</p>	

**Composante 5 : composante militaire**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
5.1 Poursuite du respect intégral du cessez-le-feu et du plan de désengagement par les	5.1.1 Plus aucune force étrangère en RDC

<p>5.1 Poursuite du respect intégral du cessez-le-feu et du plan de désengagement par les parties</p>	<p>5.1.1 Plus aucune force étrangère en RDC</p> <p>5.1.2 Strict maintien en l'état des positions défensives des parties belligérantes et des forces armées</p> <p>5.1.3 Diminution de 80 % du nombre de violations du cessez-le-feu par rapport à 2001/02 (484)</p> <p>5.1.4 Mise en place des structures de commandement de la nouvelle armée nationale intégrée</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes sur 347 violations du cessez-le-feu</li> <li>• Création et maintien en état de 10 sites d'observation fixes</li> <li>• Mise en place de 73 équipes d'observation mobiles et de quatre centres de coordination et activités nécessaires à leur fonctionnement</li> <li>• 98 550 jours de patrouille</li> <li>• 386 jours de patrouille fluviale à bord de vedettes</li> <li>• Escorte de quatre convois humanitaires sur le Congo</li> <li>• Protection de 20 000 civils en danger immédiat</li> <li>• Assistance au Mécanisme de vérification de la tierce partie et adoption de mesures propres à assurer sa sécurité</li> <li>• Concertation avec la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia pendant 21 jours</li> <li>• 371 patrouilles aériennes</li> <li>• Recensement et destruction de 1 500 armes</li> </ul>	
<p><i>Observations</i></p> <p>Les violations de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka ont cessé</p>	

### Composante 6 : Police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
<p>6.1 Progrès dans la constitution d'une force de police nationale</p>	<p>6.1.1 Mise en place de services de police judiciaire comptant 253 officiers de police et 270 policiers d'intervention rapide dans les zones contrôlées par le RCD-G</p> <p>6.1.2 107 policiers locaux prêts à assurer des activités de formation</p> <p>6.1.3 Amorçage d'un dialogue entre les autorités</p>

## 6.1.3 Amorce d'un dialogue entre les autorités locales chargées de l'application des lois

*Produits effectivement exécutés*

- 13 évaluations des services de police locaux
- Mise en oeuvre, au centre de formation de Kapalata, à Kisangani, de programmes de formation d'instructeurs dont ont bénéficié 107 policiers
- Formation des 253 officiers de police judiciaire et 270 policiers spécialistes des interventions rapides au centre de formation de Kapalata, à Kisangani
- Deux examens médico-légaux de charniers, avec l'assistance technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Participation à huit enquêtes spéciales
- Aide au rétablissement du système judiciaire à Bunia, moyennant des activités de formation et des conseils à l'intention de la police locale
- Contacts quotidiens avec la police locale et évaluation complète des services de police de Goma
- Organisation, à Kisangani, de deux séminaires de formation d'instructeurs dont ont bénéficié 35 membres de la police civile et, à Kinshasa, de deux séminaires de formation de conseillers dont ont bénéficié 15 membres de la police civile
- Réunions avec les autorités de police locales (19 à Kinshasa et 46 à Kisangani)
- 51 réunions avec les autorités du RCD-G et deux réunions avec les représentants du MLC
- Élaboration de cinq modules de formation thématiques à Kisangani, comportant 45 programmes d'enseignement relatifs aux activités policières

*Observations*

La poursuite des activités de conseil et d'évaluation a été entravée par l'absence d'une réelle coopération de la part des chefs du RCD-G et des autorités locales dans les zones contrôlées par ce mouvement

**Composante 7 : Appui**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs effectifs de succès</i>
7.1 Appui logistique et administratif efficace à la Mission	<p>7.1.1 Réduction du délai d'acheminement des biens et fournitures dans la zone de la Mission de trois mois à trois semaines à compter de la date où la commande a été passée</p> <p>7.1.2 Délégation de pouvoir plus large en matière d'achats, de recrutement de personnel dans le pays et de décaissements dans six secteurs</p> <p>7.1.3 Négociation et signature avec le Gouvernement tanzanien, en mars 2003, d'un accord sur le statut de la mission en matière</p>

7.1.3 Négociation et signature avec le Gouvernement tanzanien, en mars 2003, d'un accord sur le statut de la mission en matière d'appui logistique

*Produits effectivement exécutés*

### **Contingents**

- Déploiement de 2 092 militaires et relève de 3 416
- 14 inspections du matériel appartenant aux contingents à la réception de ce matériel et réception de 448 articles de matériel majeur appartenant aux contingents
- 147 inspections périodiques portant sur de 1 471 articles de matériel majeur et du matériel fourni au titre du soutien logistique autonome
- Approvisionnement en vivres de 5 464 membres de contingents

### **Installations et infrastructures**

- Hébergement de 4 643 militaires
- Installation et maintien en état de fonctionnement de cinq unités de traitement des eaux et de deux systèmes d'embouteillage
- Mise en place, maintien en état de fonctionnement et/ou fermeture de 50 sites d'équipe, de quatre centres de coordination et de cinq bureaux régionaux
- Construction, remise en état et maintien en état de fonctionnement de 241 locaux et structures préfabriquées
- Maintien en état de fonctionnement d'une moyenne de 618 groupes électrogènes
- Établissement de 6 022 cartes d'information géographique

### **Transports de surface**

- Entretien de 1 518 véhicules

### **Transports aériens**

- Exploitation d'une flotte de 36 avions (23 800 heures de vol, dont 14 500 pour les avions et 9 300 pour les hélicoptères)
- Préparation de six aérodromes/aires de trafic avant rénovation

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Organisation de 28 convois (barges) pour le soutien logistique
- Transport de 78 700 passagers et de 36 700 tonnes de fret

### **Informatique**

- Services informatiques assurés à 747 observateurs militaires, 74 membres de la police civile et 1 530 civils

### **Services médicaux**

- Mise en place, exploitation et maintien en état de fonctionnement d'unités médicales des Nations Unies (1 de niveau 1 et 1 de niveau 2)

- 150 évacuations sanitaires

**Projets à effet rapide**

- Exécution de 41 projets

*Observations*

La fourniture de services d'appui a été entravée par les difficultés administratives et logistiques résultant de la taille de la zone de la Mission, de l'insuffisance et du délabrement des infrastructures et du manque de réseaux de communication, ainsi que par le recrutement tardif du personnel civil chargé des activités d'appui

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie de dépenses	Montants alloués <sup>a</sup> (1)	Dépenses <sup>a</sup> (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	48 581,4	38 669,2	9 912,2	20,4
Contingents	134 444,1	115 455,6	18 988,5	14,1
Police civile	6 137,8	2 848,8	3 289,0	53,6
Unités de police constituées	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>189 163,3</b>	<b>156 931,6</b>	<b>32 189,7</b>	<b>17,0</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel international	86 308,8	79 417,7	6,891,1	8,0
Personnel recruté dans le pays	5 590,5	6 751,2	(1 160,7)	(20,8)
Volontaires des Nations Unies	6 049,4	7 352,6	(1 303,2)	(21,5)
<b>Total partiel</b>	<b>97 948,7</b>	<b>93 521,5</b>	<b>4 427,2</b>	<b>4,5</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	97,2	(97,2)	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–
Voyages	1 784,8	5 249,4	(3 464,6)	(194,1)
Installations et infrastructure	71 962,4	50 658,4	21 304,0	29,6
Transports terrestres	14 041,3	15 754,6	(1 713,3)	(12,2)
Transports aériens	155 000,0	116 220,4	38 779,6	25,0
Transports maritimes ou fluviaux	3 903,0	2 651,5	1 251,5	32,1
Transmissions	18 690,0	15 325,7	3 364,3	18,0
Informatique	5 035,4	6 088,1	(1 052,7)	(20,9)
Services médicaux	7 710,9	4 547,0	3 163,9	41,0
Matériel spécial	2 872,3	1 585,8	1 286,5	44,8
Fournitures, services et matériel divers	13 821,4	11 178,8	2 642,6	19,1
Projets à effet rapide	–	100,0	(100,0)	–
<b>Total partiel</b>	<b>294 821,5</b>	<b>229 456,9</b>	<b>65 364,6</b>	<b>22,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>581 933,5</b>	<b>479 952,0</b>	<b>101 981,5</b>	<b>17,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 644,2	10 037,6	(393,4)	(4,1)
<b>Total net</b>	<b>572 289,3</b>	<b>469 914,4</b>	<b>102 374,9</b>	<b>17,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>b</sup>	2 747,4	1 780,2	967,2	35,2
<b>Total</b>	<b>584 680,9</b>	<b>481 732,2</b>	<b>102 948,7</b>	<b>17,6</b>

<sup>a</sup> Compte tenu d'ajustements dans la répartition des ressources approuvées entre les catégories Militaires et personnel de police et Dépenses opérationnelles.

<sup>b</sup> Les dépenses de 2002/03 correspondent aux contributions versées par la Fondation Hironnelle pour le financement des services de radiodiffusion de la Mission.

**B. Autres recettes et ajustements**

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Intérêts créditeurs	6 547
Recettes diverses ou accessoires	2 464
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(136)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	22 581
<b>Total</b>	<b>31 456</b>

**C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<b>Matériel majeur</b>	<b>12 500</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Restauration (cuisines)	1 121
Mobilier et matériel de bureau	398
Électricité	488
Missions secondaires du génie	267
Blanchisserie et nettoyage	854
Matériels de campement	331
Hébergement	823
Magasins (divers)	1 690
Transmissions	3 077
Services médicaux	2 344
Neutralisation des explosifs et munitions	274
Observation	1 188
Défense des périmètres	4
<b>Total partiel</b>	<b>12 859</b>
<b>Total</b>	<b>25 359</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	Avril 2001	Avril 2001
Usage opérationnel intensif	0,8	Avril 2001	Avril 2001
Acte d'hostilité ou abandon forcé	2,9	Avril 2001	Avril 2001
<b>B. Pays hôte</b>			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

#### D. Contributions non budgétisées

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur effective (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	499,6
<b>Total</b>	<b>499,6</b>

<sup>a</sup> Correspond à la valeur de la location, aux prix du marché, des terrains et des bâtiments où sont installés les locaux d'hébergement du personnel militaire, les bureaux, les aérogares et les camps à Kinshasa, Kananga, Mbandaka, Kalemie, Kisangani et Kindu.

#### IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	9 912,2	20,4 %

7. L'écart de 9 912 200 dollars tient à la réduction de 810 à 760, par le Conseil de sécurité, de l'effectif autorisé pour les observateurs militaires (résolution 1445 (2002) du Conseil), au déploiement tardif des observateurs et au fait que les coûts associés à leur déploiement, leur relève et leur rapatriement ont été moins importants que prévu. Alors que les crédits ouverts devaient couvrir 810 observateurs, le nombre moyen d'observateurs effectivement déployés au cours de la période à l'examen a été de 691.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	18 988,5	14,1 %

8. L'écart de 18 988 500 dollars s'explique essentiellement par les économies qui ont résulté, aux catégories de dépenses Contingents, Matériel appartenant aux contingents et Déploiement et Relève, du déploiement tardif des contingents. Ces économies ont été contrebalancées en partie par le coût plus élevé que prévu du déploiement par voie aérienne, à Kindu et Bunia, du matériel appartenant aux contingents, des groupements tactiques I et II, rendu nécessaire par l'absence d'infrastructures routières et ferroviaires dans l'est de la RDC. Alors que les crédits

<sup>1</sup> Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

ouverts devaient couvrir 5 577 membres de contingents, le nombre moyen d'hommes effectivement déployés au cours de la période à l'examen a été de 3 959.

	<i>Écart</i>	
<b>Police civile</b>	3 289,0	53,6 %

9. L'écart de 3 289 000 dollars tient au report du déploiement des membres de la police civile et à l'approbation tardive, par les autorités du RCD-G, du déploiement des conseillers pour les questions de police civile auprès des services de police de Kisangani. Alors que des crédits étaient prévus pour 100 membres de la police civile le nombre moyen de policiers effectivement déployés au cours de la période à l'examen a été de 51.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel international</b>	6 891,1	8,0 %

10. L'écart de 6 891 100 dollars est principalement imputable au déploiement tardif du personnel international, à la fermeture du Bureau du Facilitateur neutre et à la réduction des effectifs de la Division des affaires civiles, qui se sont traduits par des économies au titre des traitements et de l'indemnité de subsistance (Missions). Le taux effectif moyen de vacance de postes au cours de la période à l'examen a été de 21,8 %, alors que le taux prévu était de 15 %.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté dans le pays</b>	(1 160,7)	(20,8 %)

11. L'écart de 1 160 700 dollars est dû à deux relèvements successifs du barème des traitements du personnel recruté dans le pays (au 1er septembre 2002 et au 1er mai 2003) et au fait que le taux d'occupation des postes approuvés a été plus élevé que prévu. Les dépassements ont été en partie compensés par des économies résultant d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu (14,8 %, contre 10 % dans le budget).

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 303,2)	(21,5 %)

12. L'écart de 1 303 200 dollars est imputable à l'augmentation, intervenue au cours de l'exercice budgétaire 2001/02 mais après l'établissement du budget de 2002/03, de l'indemnité journalière des Volontaires, ainsi qu'au déploiement accéléré de ceux-ci et aux dépenses de mise en place qui en ont résulté. Le taux moyen de vacance de postes a été de 15,1 %, contre 10 % dans le budget, mais au 30 juin 2003, la Mission avait atteint l'effectif autorisé le plus élevé pour les Volontaires (212).

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	(3 464,6)	(194,1 %)

13. L'écart de 3 464 600 dollars est principalement imputable à l'augmentation du nombre des voyages dans la zone de la Mission, en particulier dans l'est de la RDC, l'accélération du processus de réconciliation et de transition ayant donné lieu à des consultations et négociations politiques intensives et à des initiatives imprévues en vue du règlement du conflit. Des dépenses supplémentaires ont aussi été engagées pour assurer l'appui administratif, logistique et technique nécessaire comme suite à la reconfiguration du déploiement de la Mission dans le pays, à la modification des limites de certains secteurs et à l'ouverture de nouveaux bureaux de liaison et de soutien logistique dans les pays voisins, destinés à faciliter le déploiement de nouveaux contingents à Kindu et dans la région de l'Ituri.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	21 304,0	29,6 %

14. L'écart de 21 304 000 dollars est principalement dû à la mise en oeuvre tardive des projets de rénovation ou de remise en état de l'infrastructure des aéroports, à l'achat d'un nombre moins élevé que prévu de modules d'hébergement préfabriqués, en raison du déploiement tardif des contingents, et au fait qu'il n'a pas été acheté de groupes électrogènes, la Mission en ayant en stock et s'en étant procuré auprès d'autres missions. Ces économies ont été contrebalancées en partie par l'achat de réservoirs conteneurisés pour le carburant aviation, rendu nécessaire par le déploiement de personnel militaire et civil dans l'est du pays, où il n'y avait pas d'infrastructure de stockage et de distribution du carburant.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 713,3)	(12,2 %)

15. L'écart de 1 713 300 dollars est principalement imputable à l'augmentation de la consommation de gasoil consécutive au redéploiement de personnel militaire et civil dans l'est du pays et au déploiement de contingents supplémentaires à Kindu, conjugués à l'augmentation du prix du carburant sur les marchés internationaux et des frais de livraison dans l'est de la République démocratique du Congo.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports aériens</b>	38 779,6	25,0 %

16. L'écart de 38 779 600 dollars tient principalement à des retards dans le déploiement des avions loués à des entreprises et des hélicoptères militaires, qui ont entraîné une réduction des frais de location et des dépenses de fonctionnement afférents à la flotte aérienne. Les crédits budgétaires ouverts étaient prévus pour une flotte de 46 avions (24 avions et 22 hélicoptères, dont 5 hélicoptères militaires); or, au 30 juin 2003, la Mission utilisait une flotte de 36 avions et 16 hélicoptères, les hélicoptères militaires devant être déployés en 2003/04.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	1 251,5	32,1 %

17. L'écart de 1 251 500 dollars tient au fait que les frais de location et les dépenses de fonctionnement afférentes aux neuf pousseurs et neuf vedettes rapides utilisés sur le Congo ont été moins importantes que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Transmissions</b>	3 364,3	18,0 %

18. L'écart de 3 364 300 dollars est principalement dû au fait que les dépenses engagées au titre du soutien logistique autonome des contingents ont été inférieures aux prévisions, en raison du déploiement tardif des contingents.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	(1 052,7)	(20,9 %)

19. L'écart de 1 052 700 dollars est imputable à l'achat de pièces de rechange et de fournitures informatiques et à la participation de la Mission aux dépenses engagées par le Siège de l'ONU pour généraliser l'utilisation de l'informatique et concevoir des applications majeures. Les dépassements de crédit ont été partiellement compensés par des dépenses moindres au titre des licences d'exploitation de logiciel et la non-utilisation des fonds alloués pour le financement des services Internet, faute de fournisseurs locaux techniquement qualifiés.

	<i>Écart</i>	
<b>Services médicaux</b>	3 163,9	41,0 %

20. L'écart de 3 163 900 dollars tient surtout au fait que les contingents, ayant été déployés tardivement, les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre du soutien logistique autonome, et que, le nombre de militaires hospitalisés ayant été inférieur aux prévisions, les coûts des services médicaux ont également été réduits.

	<i>Écart</i>	
<b>Matériel spécial</b>	1 286,5	44,8 %

21. L'écart de 1 286 500 dollars est principalement dû au fait que moins de dépenses que prévu ont été engagées au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement tardif des contingents.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>	2 642,6	19,1

22. L'écart de 2 642 600 dollars tient principalement au fait que les crédits prévus pour l'achat de matériels divers n'ont pas été utilisés. Les dépenses engagées par la Mission pour acheter du matériel (balances, compresseurs d'air, matériel de cerclage, couteaux pneumatiques, etc.) ont été comptabilisées à la rubrique

Installations et infrastructures. Les économies réalisées ont été en partie contrebalancées par des frais bancaires plus élevés que prévu et par des pertes de change dues aux fluctuations des taux de change des devises convertibles par rapport aux taux de change opérationnels de l'ONU.

	<i>Écart</i>
<b>Projets à effet rapide</b>	(100,0)      -

23. L'écart de 100 000 dollars est imputable aux dépenses qu'il a fallu engager pour financer divers projets à effet rapide, à savoir : séminaire relatif au Comité national des droits de l'homme, remise en état de deux salles de classe à Lubero, du pont de Penda/Molenge à Gbadolite, du pont de Lubuye à Kalemie et d'un tronçon routier à Butembo, lancement d'activités d'élevage à petite échelle à Bukavu et création d'un centre d'information sur les droits de l'homme à Kananga.

## V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

24. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUC portent sur les points suivants :

a) Affectation du solde inutilisé de 101 981 500 dollars relatif à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003;

b) Affectation des autres recettes afférentes à l'exercice clos le 30 juin 2003, d'un montant total de 31 456 000 dollars qui se décompose comme suit : intérêts créditeurs (6 547 000 dollars), recettes diverses ou accessoires (2 464 000 dollars), réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs (22 581 000 dollars), et ajustements sur exercices antérieurs, qui viennent en déduction (136 000 dollars).